

parc éolien EolJorat Sud
simulation sonore publique au Chalet-à-Gobet
en réponse à un postulat du Conseil communal

Samedi 19 novembre 2016, en réponse à la demande du postulat de M. Charles-Denis Perrin, les Services industriels de Lausanne (SiL) organisent une journée de simulation des sons produits par une éolienne au Chalet-à-Gobet. Les visiteurs inscrits bénéficieront d'explications sur le projet et de la reproduction des sons éoliens. La simulation sera réalisée par la HEIG-VD et le bureau Prona.

Le rapport-préavis 2015/06 proposant l'adoption du plan partiel d'affectation « EolJorat secteur Sud » a également répondu au postulat de M. Perrin intitulé « Bruits ou chuchotements dans les bois du Jorat... ». Ce postulat demandait à la Municipalité d'examiner la possibilité de réaliser un « gabarit sonore » permettant au public de se rendre compte *in situ* de l'impact sonore des éoliennes prévues par le parc EolJorat Sud. Il demandait également que ce gabarit sonore soit développé par un expert indépendant. La Municipalité a répondu positivement et les SiL ont confié sa réalisation à l'institut G2C de la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD), qui s'est associé les services du bureau d'ingénierie durable Prona.

L'institut G2C et Prona ont déjà mené à bien une recherche sur la propagation du son éolien et sont à même de synthétiser de manière probante un tel son. Ils ont dimensionné et sélectionné les équipements de diffusion sonore (étalonnés en chambre anéchoïque, dont les parois absorbent les ondes sonores) pour obtenir la meilleure restitution possible. Les émissions sonores seront simulées telles que perçues à différentes distances (de 350 à 1250 mètres). Ce gabarit sonore reste cependant une simulation, soit une bonne approximation de ce que sera l'impact sonore d'une éolienne. Il permet de mettre en situation cet impact dans un lieu situé à proximité du parc. Des moments d'explications et d'échanges sont également prévus pour les visiteurs.

La journée publique de simulation aura lieu

samedi 19 novembre 2016 de 9h à 16h
route du Jorat 190, en face de la buvette du camping de Pra Collet (voir plan page suivante)
Chalet-à-Gobet, Lausanne

Transports: parking du Chalet-à-Gobet, rte de Cojonnex, ou bus tl no 62, arrêt Chalet-à Gobet ou no 64, arrêt Praz-Collet

Le nombre de places étant limité, l'inscription est **obligatoire** sur le site www.lausanne.ch/eoljorat jusqu'au 11 novembre 2016. En cas de météo défavorable, la journée de démonstration sera reportée au samedi 26 novembre 2016. Dans ce cas, les participants en seront informés 24 heures à l'avance.

Pour une audition des émissions sonores d'une éolienne en conditions réelles, plusieurs parcs peuvent être visités en Suisse. Une balade à Collonges ou à Martigny sous les éoliennes valaisannes de RhônEole, dont Lausanne est actionnaire à 20%, permet d'en faire une expérience directe. La simulation prévue au Chalet-à-Gobet permet en revanche de réaliser l'expérience avec le bruit de fond local.

Les Services industriels de Lausanne



Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels de Lausanne, 021 315 82 00
- Nicolas Waelti, secrétaire général des SiL, 021 315 82 30

Internet : www.lausanne.ch/eoljorat

Lausanne, le 21 octobre 2016

Le projet de parc EolJorat Sud est mené par SI-REN SA, société appartenant à 100% à la Commune de Lausanne et créée fin 2009 pour financer les projets lausannois dans le domaine des nouvelles énergies renouvelables (éolien, solaire, biomasse, géothermie). Le projet, qui prévoit 8 sites d'implantation, a été intégré dans la planification cantonale en 2011.

Le plan partiel d'affectation « EolJorat secteur Sud » (rapport-préavis 2015/06) a obtenu l'aval du Conseil communal à une confortable majorité en septembre 2015, puis l'approbation préalable du Département cantonal du territoire et de l'environnement en juin 2016. Cette approbation a été délivrée après la présentation d'une étude complémentaire sur le bruit confirmant la faisabilité d'un parc éolien en tenant compte des critères retenus dans l'arrêt de la Cour de droit administratif et public (CDAP) du 2 mars 2015 sur le parc éolien de Sainte-Croix. Trois recours ont été déposés contre le projet EolJorat Sud et sont actuellement en traitement par la CDAP.

